

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 20 NOVEMBRE 2023 À 19 H 30, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance sont présents : mesdames les conseillères/messieurs les conseillers Jacques Portelance, Marie-Christine Moore, Marc Girard Alleyn, Claude Leroux, Clarisse Viens, Natacha Thibault et formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mélanie Villeneuve.

Autre(s) présence(s) : Est également présente la directrice générale et assistante-greffière, madame Christine Ménard, urb.

---

Après vérification du quorum, madame la mairesse Mélanie Villeneuve déclare la séance ordinaire du 20 novembre 2023 ouverte.

**RÉSOLUTION  
2023-11-242**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La séance est ouverte à 19 h 32.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié:

En retirant le point 6.4\_Cadre financier quinquennal du transport collectif 2024-2028

En ajoutant le point 13.1\_Autorisation - Création d'un poste cadre - temporaire deux ans - Contremaître

**1. Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

**2. Première période de questions**

**3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités**

3.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 7 novembre 2023

3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif en sécurité municipale dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 18 octobre 2023

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 octobre 2023 du conseil municipal tenue le 16 octobre 2023

3.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 novembre 2023

**4. Avis de motion**

4.1 Avis de motion du Projet de règlement numéro 469-7 décrétant la tarification de l'année 2024 pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park

- 4.2 Avis de motion du premier projet de règlement numéro 431-45 modifiant le règlement de zonage numéro 431 afin de modifier le nombre d'étages, la hauteur maximale, le nombre de logements ainsi que le nombre de cases de stationnement pour la zone HC-91
- 4.3 Avis de motion du projet de règlement numéro 434-6 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 434 afin de modifier le montant des amendes pour l'abattage d'arbres sans permis
- 4.4 Avis de motion du projet de règlement numéro 419-2-2 modifiant le règlement établissant le programme rénovation Québec - volet VI - Maisons lézardées de la Ville d'Otterburn Park numéro 419-2 afin de modifier la période de rétroactivité
- 4.5 Avis de motion du projet de 384-8 modifiant le Règlement numéro 384 et ses amendements décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park

## **5. Règlementation**

- 5.1 Présentation et dépôt du premier projet de règlement numéro 431-45 modifiant le règlement de zonage numéro 431 afin de modifier le nombre d'étages, la hauteur maximale, le nombre de logements ainsi que le nombre de cases de stationnement pour la zone HC-91
- 5.2 Présentation et dépôt du projet de de règlement 434-6 afin de modifier le montant des amendes pour l'abattage d'arbres sans permis
- 5.3 Présentation et dépôt du projet de de règlement 419-2-2 afin de modifier la période de rétroaction
- 5.4 Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 431-45
- 5.5 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 469-7 décrétant la tarification de l'année 2024 pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park
- 5.6 Présentation et dépôt du projet de de 384-8 modifiant le Règlement numéro 384 et ses amendements décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park

## **6. Administration générale**

- 6.1 Partage du rôle d'évaluation foncière
- 6.2 Société canadienne de la Croix-Rouge - Entente Services aux sinistrés – Pour la période de Septembre 2023 à Août 2024
- 6.3 Autorisation de signature pour l'ajout d'un poteau électrique sur le chemin Ozias-Leduc en façade du lot 6 398 642
- 6.4 Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Varennes/Sainte-Julie pour la période du 1 décembre 2014 au 1 décembre 2015
- 6.5 Entente relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent
- 6.6 Entente du regroupement Varennes/Sainte-Julie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2023-2028 et de services de consultant et de gestionnaire de risques

- 6.7 Appui à la Ville de Percé – Appel du jugement de la cour supérieure du Québec invalidant son règlement imposant une redevance réglementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales
- 6.8 Approbation - transaction quittance - Confidentiel
- 6.9 Nominations de membres - Comités internes et externes de la Ville d'Otterburn Park
- 6.10 Appui annuel au Centre des femmes l'Essentielle – Campagne de sensibilisation de 12 jours d'actions pour l'élimination de la violence envers les femmes et engagement du port du ruban blanc en signe de solidarité envers cette cause

## **7. Finances**

- 7.1 Dépôt du rapport budgétaire périodique - Complet pour la période du 18 octobre au 21 novembre 2023
- 7.2 Dépôt du budget 2024 de la société : Les Diffusions Pointe-Valaine
- 7.3 Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu - Approbation du budget de l'exercice financier de l'année 2024\_Révisé

## **8. Développement et mise en valeur du territoire**

- 8.1 Nomination d'un inspecteur municipal et du technicien aux travaux publics et environnement pour délivrer des constats d'infractions relatifs aux règlements sur la circulation et le stationnement incluant ses amendements
- 8.2 Demande de PIIA pour l'ajout d'un étage au bâtiment principal - 103, rue Ruth
- 8.3 Cession de rues, parcs, sentiers et bassins de rétention - Le Patriote 2020 inc. - Projet de développement Le Patriote - Phase 1 - Approbation et signature

## **9. Travaux publics**

- 9.1 Mandat de négociation avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec - Ajout d'une rue au réseau routier du chemin des Patriotes pour la nouvelle école
- 9.2 Contrat de gérance d'un lien fibres optiques – Octroi de contrat
- 9.3 Rénovation de la patinoire – Octroi de contrat

## **10. Famille, culture et loisir**

- 10.1 Demande d'aide financière – Opération Nez Rouge Vallée-du-Richelieu
- 10.2 Demande de reconnaissance – Jardin communautaire d'Otterburn Park
- 10.3 La Grande semaine des Tout-Petits

## **11. Environnement**

- 11.1 Demande de lettre d'appui pour le développement environnement sur le territoire de la Région de la biosphère du Mont Saint-Hilaire - Connexion Nature

## **12. Sécurité aux citoyens**

- 12.1 Renouvellement de l'abonnement au portail Rézilio

## **13. Affaires nouvelles**

- 13.1 Autorisation - Création d'un poste temporaire de deux ans - Contremaître

13.1 Autorisation - Création d'un poste temporaire de deux ans - Contremaitre

**14. Deuxième période de questions**

14.1 Deuxième période de questions

14.1 Deuxième période de questions

**15. Levée de la séance**

15.1 Levée de la séance

15.1 Levée de la séance

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée pour la première période de questions.

**RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Madame la mairesse Mélanie Villeneuve**

- Consultation PMAD-TPECS- Municipalités de la Couronne-Sud, le 16 octobre 2023;
- Conseil des maires de la MRC de La-Vallée-du-Richelieu, le 19 octobre 2023;
- Rencontre TPECS - Rencontre des 40 villes de la Couronne-Sud- Mise au point quant aux négociations du cadre financier quinquennal du transport collectif, le 20 octobre 2023;
- Communauté de pratique en développement de logement social. Atelier sur les recommandations, le 20 octobre 2023;
- UMQ - Comité sur les relations entre les municipalités et les centres de services scolaires, le 20 octobre 2023;
- Inauguration du nouveau nom de la place Mountainview : les résidences Mary Hug, le 21 octobre 2023;
- Boisé des Perdrix – activité de consultation, le 23 octobre 2023;
- Visite de l'école Notre-Dame 2, le 24 octobre 2023;
- Assemblée du CA de l'ORHVR, le 25 octobre 2023;
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent, le 25 octobre 2023;
- Rencontre avec un représentant de Northvolt et les conseils des villes voisines, le 25 octobre 2023;
- Évènement bénéfique du grain de sel, le 26 octobre 2023
- Cérémonie du premier coquelicot, le 27 octobre 2023;
- Rencontre citoyenne des résidents de la rue Angélique-Gazaille, le 27 octobre 2023;
- Activités d'Halloween au parc Helen, le 29 octobre 2023;
- Première rencontre du comité de pilotage de la planification stratégique, le 30 octobre 2023;
- Conférence de Presse pour le programme de valorisation de l'achat local, Choisir local, c'est gagnant... pour les Fêtes!, le 1<sup>er</sup> novembre 2023;
- Gala des Fleurons, à titre de membre du CA représentante de l'Union des municipalités du Québec, le 2 novembre 2023;
- Rencontre de la TPECS, État de situation Couronne-Sud- nouvelle proposition gouvernementale Cadre financier Transport en commun, le 3 novembre 2023
- Rencontre des membres de l'ensemble de la CMM, Cadre financier Transport en commun, le 3 novembre 2023;
- Table des aînés, le 7 novembre 2023;
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de services incendie de la Vallée-du-Richelieu, le 9 novembre 2023;

- Jour du souvenir, le 11 novembre 2023;
- Rencontre avec l'ensemble des membres du CA de la maison des jeunes Ott'ados, le 14 novembre 2023;
- Formation de l'Union des municipalités du Québec sur la planification stratégique, le 14 novembre 2023;
- Participation à titre de paneliste, au forum sur la mobilité active et retour sur le programme pour ma mobilité, je m'active, le 16 novembre 2023;
- Participation au 100<sup>e</sup> anniversaire de Mme Dion, célébré à la FADOQ, le 16 novembre 2023.

#### **Monsieur le conseiller Claude Leroux**

- Comité consultatif de sécurité municipal, le 18 octobre 2023;
- Rencontre avec certains collègues, mesdames Ménard, Deschênes, monsieur Harmali, des membres du comité environnement et des loisirs, représentants du centre de la nature sommes allés visiter les terrains des boisés afin d'identifier comment on pourrait utiliser ce terrain et que les citoyens de la ville puissent en profiter, le 23 octobre 2023;
- Rencontre avec madame la mairesse et le directeur des communications de Northvolt, le 25 octobre 23;
- Présentation des couronnes à la Légion commémorant le jour du Souvenir, le 11 novembre 2023;
- Commission des finances, le 15 novembre 2023.

#### **Monsieur le conseiller Jacques Portelance**

- Webinaire gratuit pour élu et personnel de l'Urbanisme Réforme de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) : les nouveaux leviers pour aménager le territoire, le 19 octobre 2023;
- Activité de consultation portant sur le secteur du boisé des Perdrix, le 23 octobre 2023;
- Atelier pratique sur les règlements de démolition à St-jean Baptiste. Organisé par MRC et UMQ, le 24 octobre 2023;
- Rencontre Northvolt pour villes à proximité, le 25 octobre 2023;
- Rencontre de citoyen avec mairesse pour un projet résidentiel ( PCMOI), le 26 octobre 2023;
- Soirée reconnaissance Régie de police, le 2 novembre 2023;
- Comité consultatif d'urbanisme, le 7 novembre 2023;
- Rencontre citoyenne dans un dossier d'urbanisme et qualité de vie, le 10 novembre 2023;
- Cérémonie Jour du souvenir, le 11 novembre 2023;
- Rencontre CA Maison des Jeunes, le 14 novembre 2023;
- Régie d'Assainissement des eaux, le 15 novembre 2023;
- Forum montréalais sur la mobilité active à Contrecoeur, le 16 novembre 2023.

#### **Madame la conseillère Marie-Christine Moore**

- Visite du boisé des Perdrix et du parc Verger-Tétrault, le 23 octobre 2023;
- Visite de la maison hantée organisée par la maison des jeunes Ott', le 28 octobre 2023;
- Participation aux activités d'halloween de la Ville au parc Helen, le 29 octobre 2023;
- Première rencontre du comité de la planification stratégique, le 30 octobre 2023;
- Comité des loisirs, le 9 novembre 2023.

**Madame la conseillère Natacha Thibault**

- Visite du parc des perdrix, le 23 octobre 2023;
- Participation à la cérémonie du 1er coquelicot, le 27 octobre 2023;
- Participation à la cérémonie du jour du souvenir, le 11 novembre 2023;
- Rencontre avec la RISAVR, le 27 octobre 2023;
- Comité consultatif d'urbanisme, le 7 novembre 2023;
- Rencontre comité RAEVR, le 15 novembre 2023;
- Forum sur la mobilité active, le 16 novembre 2023.

**Monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn**

- Commission des finances, le 15 novembre 2023.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 7 NOVEMBRE 2023**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 7 novembre 2023.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN SÉCURITÉ MUNICIPALE DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 18 OCTOBRE 2023**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif en sécurité municipale dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 18 octobre 2023.

**RÉSOLUTION  
2023-11-243**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023 DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 16 OCTOBRE 2023**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 octobre 2023, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
2023-11-244**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 NOVEMBRE 2023**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 novembre 2023, tel que rédigé.

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 469-7 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE L'ANNÉE 2024 POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

Madame la conseillère Marie-Christine Moore donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 469-7 décrétant la

tarification de l'année 2024 pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce Règlement est de fixer les divers tarifs que les résidents et non-résidents doivent payer afin de recourir à certains services, biens ou activités de la Ville, notamment en matière de travaux publics, d'urbanisme, de loisirs, de culture et de communications.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du Projet de de Règlement le 9 novembre 2023.

**AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-45 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE D'ÉTAGES, LA HAUTEUR MAXIMALE, LE NOMBRE DE LOGEMENTS AINSI QUE LE NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT POUR LA ZONE HC-91**

Monsieur le conseiller Jacques Portelance donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du de règlement numéro 431-45 modifiant le règlement de zonage numéro 431 afin de modifier le nombre d'étages, la hauteur maximale, le nombre de logements ainsi que le nombre de cases de stationnement pour la zone HC-91.

L'objet de ce Règlement est est d'amender le Règlement de zonage afin de:

- Augmenter le nombre d'étages pour l'usage habitation/commercial (HC) dans la zone HC-91 ;
- Augmenter la hauteur maximale pour un bâtiment dont l'usage est habitation/commercial (HC) dans la zone HC-91 ;
- Augmenter le nombre de logements maximum par bâtiment dont l'usage est habitation/commercial (HC) dans la zone HC-91 ;
- Réduire le ratio de cases exigé par logement dans la zone HC-91 ;

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 2 novembre 2023.

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 434 AFIN DE MODIFIER LE MONTANT DES AMENDES POUR L'ABATTAGE D'ARBRES SANS PERMIS**

Madame la mairesse Mélanie Villeneuve donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 434-6 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 434 afin de modifier le montant des amendes pour l'abattage d'arbres sans permis.

L'objet de ce Règlement est d'amender le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 434 afin de:

- Modifier le montant des amendes relatif à l'abattage d'arbre sans permis

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de de Règlement le 2 novembre 2023.

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 419-2-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC - VOLET VI - MAISONS LÉZARDÉES DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK NUMÉRO 419-2 AFIN DE MODIFIER LA PÉRIODE DE RÉTROACTIVITÉ**

Madame la conseillère Marie-Christine Moore donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 419-2-2 modifiant le

règlement établissant le programme rénovation Québec - volet VI - Maisons lézardées de la Ville d'Otterburn Park numéro 419-2 afin de modifier la période de rétroactivité.

L'objet de ce Règlement est d'amender le Règlement régissant le programme rénovation Québec afin de :

- Modifier la période de rétroaction

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de de Règlement le 2 novembre 2023.

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE 384-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 384 ET SES AMENDEMENTS DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

Monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du 384-8 modifiant le Règlement numéro 384 et ses amendements décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce Règlement est d'inclure le comité de pilotage de la politique familiale de la Ville d'Otterburn Park à la liste des comités rémunérés.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de de Règlement le 16 novembre 2023.

**RÉSOLUTION  
2023-11-245**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-45 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE D'ÉTAGES, LA HAUTEUR MAXIMALE, LE NOMBRE DE LOGEMENTS AINSI QUE LE NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT POUR LA ZONE HC-91**

Monsieur le conseiller Jacques Portelance présente et dépose le premier projet de Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 431 afin de modifier le nombre d'étages, la hauteur maximale, le nombre de logements ainsi que le nombre de cases de stationnement pour la zone HC-91.

L'objet de ce Règlement est d'amender le Règlement de zonage afin d'augmenter le nombre d'étages, augmenter la hauteur maximale permise, augmenter le nombre de logements et réduire le ratio de cases de stationnement pour la zone HC-91.

**RÉSOLUTION  
2023-11-246**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE DE RÈGLEMENT 434-6 AFIN DE MODIFIER LE MONTANT DES AMENDES POUR L'ABATTAGE D'ARBRES SANS PERMIS**

Madame la mairesse Mélanie Villeneuve présente et dépose le projet de règlement 434-6 afin de modifier le montant des amendes pour l'abattage d'arbres sans permis.

L'objet de ce Règlement est d'amender le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 434 afin de:

- Modifier le montant des amendes relatif à l'abattage d'arbre sans permis.

**RÉSOLUTION  
2023-11-247**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE DE RÈGLEMENT 419-2-2 AFIN DE MODIFIER LA PÉRIODE DE RÉTROACTION**

Madame la conseillère Marie-Christine Moore présente et dépose le projet de règlement 419-2-2 afin de modifier la période de rétroaction.

L'objet de ce Règlement est est d'amender le Règlement régissant le programme rénovation Québec afin de :

- Modifier la période de rétroaction.

**RÉSOLUTION  
2023-11-248**

**RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE  
PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 431-45**

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre de l'adoption du premier projet de Règlement suivant :

- premier projet de règlement numéro 431-45;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de Règlement ci-dessus mentionné soit fixée au 18 décembre 2023 à 19h h, au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

**RÉSOLUTION  
2023-11-249**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 469-7  
DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE L'ANNÉE 2024 POUR LE FINANCEMENT DE  
CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

Madame la conseillère Marie-Christine Moore présente et dépose le projet de Règlement numéro 469-7 décrétant la tarification de l'année 2024 pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce Règlement est de fixer les divers tarifs que les résidents et non-résidents doivent payer afin de recourir à certains services, biens ou activités de la Ville, notamment en matière de travaux publics, d'urbanisme, de loisirs, de culture et de communications.

**RÉSOLUTION  
2023-11-250**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE DE 384-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 384 ET SES AMENDEMENTS DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET  
L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
VILLE D'OTTERBURN PARK**

Monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn présente et dépose le projet de 384-8 modifiant le Règlement numéro 384 et ses amendements décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce Règlement est d'inclure le comité de pilotage de famille dans la rémunération.

**RÉSOLUTION  
2023-11-251**

**PARTAGE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Otterburn Park est régie par la *Loi sur les cités et villes* et est assujettie à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (LAI);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), en vertu de la loi, exerce des responsabilités dans divers domaines tels que l'aménagement du territoire, l'environnement, les matières résiduelles, les cours d'eau et le développement économique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'exercice de ces responsabilités requiert occasionnellement l'utilisation, par la MRCVR ou l'un de ses mandataires, des données provenant du rôle d'évaluation foncière de la municipalité, sous forme de matrice graphique incluant l'information nominative;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRCVR a accès au rôle d'évaluation foncière par l'entremise du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, mais que ces données n'incluent aucune information nominative et que, lors de leur diffusion annuelle, elles ne sont pas à jour;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRCVR n'a pas systématiquement accès à la matrice graphique des municipalités régies par la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès aux informations nominatives du rôle d'évaluation foncière permettrait à la MRCVR d'assumer plus efficacement ses responsabilités, incluant la communication avec la population;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 67 et suivants de la LAI prévoient les occasions permettant à un organisme public d'utiliser et/ou de communiquer, sans le consentement de la personne concernée, des renseignements personnels à un autre organisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRCVR est également tenue de se conformer à la LAI;

**PAR CONSÉQUENT**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**D'AUTORISER** la communication à la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) et l'utilisation par celle-ci, des renseignements provenant du rôle d'évaluation foncière de la Ville d'Otterburn Park, sous forme de matrice graphique incluant l'information nominative, dans le respect des dispositions prévues à cet effet dans la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

**RÉSOLUTION  
2023-11-252**

**SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE - ENTENTE SERVICES AUX  
SINISTRÉS – POUR LA PÉRIODE DE SEPTEMBRE 2023 À AOÛT 2024**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal, datée du 25 octobre 2023;

**QUE** la Ville accepte toutes les modifications apportées par la Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec) à l'entente initiale signée entre les parties en 2018 et 2019 et autorise la mairesse ou en son absence, la mairesse suppléante et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda à l'entente de services offerts aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec).

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville autorise, la Société canadienne de la Croix-Rouge a procédé à un amendement de l'entente actuelle afin d'apporter les modifications mentionnées ci-dessus;

**QUE** la Ville autorise la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville, cette nouvelle entente de service aux sinistrés.

**RÉSOLUTION  
2023-11-253**

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'AJOUT D'UN POTEAU ÉLECTRIQUE SUR  
LE CHEMIN OZIAS-LEDUC EN FAÇADE DU LOT 6 398 642**

**CONSIDÉRANT** que le conseil a autorisé la signature des documents relatifs au déplacement d'un poteau d'Hydro-Québec existant entre les lots 6 398 640 et 6 398 641;

**CONSIDÉRANT** qu'Hydro-Québec a réalisé qu'un deuxième poteau devrait être installé à mi-porté entre les poteaux existants;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la Ville autorise l'implantation d'un nouveau poteau dans la portion de l'emprise municipale devant le lot 6 398 642 et que la Ville autorise également madame Christine Ménard, directrice-générale et assistante-greffière et Mélanie Villeneuve, mairesse à

signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs à l'implantation d'un nouveau poteau.

**RÉSOLUTION  
2023-11-254**

**LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE  
DU REGROUPEMENT VARENNES/SAINTE-JULIE POUR LA PÉRIODE DU 1  
DÉCEMBRE 2014 AU 1 DÉCEMBRE 2015**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL009900-09 et que celle-ci couvre la période du 1 décembre 2014 au 1 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT** que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

**CONSIDÉRANT** qu'un fonds de garantie d'une valeur de 649 992,00 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville d'Otterburn Park y a investi une quote-part de 19 554 \$ représentant 3,01 % de la valeur totale du fonds;

**CONSIDÉRANT** que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

**5. LIBÉRATION DES FONDS**

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1 décembre 2014 au 1 décembre 2015 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park demande que le reliquat de 422 587,75 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

**CONSIDÉRANT** qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1 décembre 2014 au 1 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT** que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1 décembre 2014 au 1 décembre 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**D'AUTORISER** l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

**RÉSOLUTION  
2023-11-255**

**ENTENTE RELATIVE AU MAINTIEN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE  
RICHELIEU SAINT-LAURENT**

**CONSIDÉRANT** que l'entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent vient à échéance le 22 mai 2024, tel que décrété dans l'avis paru dans la Gazette Officielle du Québec, Partie 1, numéro 21, datée du 22 mai 2021;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Affaires municipales et de l'habitation ainsi que le ministère de la Sécurité publique ont demandé des modifications à l'entente soumise en mars dernier;

**CONSIDÉRANT** que le 25 octobre 2023, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a demandé aux municipalités désirant continuer à être membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent d'adopter avant le 20 décembre 2023, une résolution en ce sens et à désigner deux (2) personnes pour agir, au moment opportun, comme signataires de l'entente;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie de cette entente a été transmise à la Ville d'Otterburn Park;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**PAR CONSÉQUENT :**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**DE MAINTENIR** l'adhésion à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

**DE DÉSIGNER** mesdames Mélanie Villeneuve, mairesse et Christine Ménard, directrice générale pour agir, au moment opportun, comme signataires de l'entente;

**DE NOTIFIER** et faire suivre à la Directrice secrétaire-Trésorière de la Régie, un extrait conforme de ladite résolution.

**RÉSOLUTION  
2023-11-256**

**ENTENTE DU REGROUPEMENT VARENNES/SAINTE-JULIE RELATIVEMENT À  
L'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES DE DOMMAGES POUR LA PÉRIODE 2023-  
2028 ET DE SERVICES DE CONSULTANT ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES**

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la municipalité d'Otterburn Park souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2028, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques.

**PAR CONSÉQUENT,**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** le conseil municipal autorise la Ville d'Otterburn Park à se joindre à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages.

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée «ENTENTE du regroupement Varennes/Sainte-Julie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2023-2028 et de services de consultant et de gestionnaire de risques, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long;

**QU'**une copie de la résolution soit acheminée à l'Union des municipalités.

**RÉSOLUTION  
2023-11-257**

**APPUI À LA VILLE DE PERCÉ – APPEL DU JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC INVALIDANT SON RÈGLEMENT IMPOSANT UNE REDEVANCE RÈGLEMENTAIRE POUR CONTRIBUER AU FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Percé a adopté, le 28 septembre 2021, le *Règlement numéro 575-2021 imposant une redevance règlementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales*;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement numéro 575-2021 a été modifié par les Règlements numéros 581-2022, 590-2022 et 600-2022 adoptés respectivement le 8 février 2022, le 5 avril 2022 et le 14 juin 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement a été adopté en vertu du nouveau pouvoir accordé aux municipalités par les articles 500.6 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 1000.6 et suivants du *Code municipal du Québec*;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement numéro 575-2021 a fait l'objet d'une demande en nullité (contrôle judiciaire), laquelle a été déposée à la Cour supérieure du Québec le 2 juin 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande en nullité a été entendue par la Cour supérieure les 17 et 18 janvier 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le jugement de la Cour supérieure a été rendu le 16 juin 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** par ce jugement, le tribunal :

« [76] **DÉCLARE** le Règlement numéro 575-2021 imposant une redevance règlementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales nul, notamment du 28 septembre 2021 au 14 juin 2022, pour tous les commerçants tel que défini au règlement à l'article 3(2°) puisqu'il est illégal; »;

[77] **DÉCLARE** le Règlement numéro 600-2022 modifiant le Règlement numéro 571-2021 imposant une redevance règlementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales afin de modifier certaines dispositions nul pour tous les commerçants tel que défini au règlement à l'article 3(2°) puisqu'il est illégal; »;

**CONSIDÉRANT QUE** ce jugement, tel que rédigé, compromet grandement le pouvoir de l'ensemble des municipalités du Québec de mettre en place des redevances règlementaires, quelles qu'elles soient;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Percé a pris la décision d'inscrire ce jugement en appel;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Union des municipalités du Québec a appuyé la Ville de Percé en déclarant « *La cause portée par la Ville de Percé est en effet cruciale, selon l'Union, car son issue pourrait entraîner des répercussions importantes quant à l'application des pouvoirs généraux en matière de redevance règlementaire, et ce, pour l'ensemble des municipalités québécoises.* »;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Percé a besoin de l'appui de l'ensemble des municipalités du Québec dans ses démarches pour faire reconnaître la validité de son règlement imposant une redevance règlementaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Otterburn Park est également d'avis que cette cause présente des enjeux d'intérêt pour l'ensemble des municipalités du Québec;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park appuie la Ville de Percé dans ses démarches pour faire reconnaître la légalité de son règlement imposant une redevance touristique.

**RÉSOLUTION  
2023-11-258**

**APPROBATION - TRANSACTION QUITTANCE - CONFIDENTIEL**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2023-04-094;

**CONSIDÉRANT** les recommandation de la directrice générale formulée dans sa fiche de présentation et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

**QUE** la Ville autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville, une transaction et quittance avec l'employé numéro 3062 et de poser tous les gestes nécessaires à l'exécution de celle-ci;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soit appropriés à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

**RÉSOLUTION  
2023-11-259**

**NOMINATIONS DE MEMBRES - COMITÉS INTERNES ET EXTERNES DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal peut désigner nommément certains de ses membres afin qu'ils siègent sur différents comités et/ou régies et sociétés;

**CONSIDÉRANT** l'adoption des Règlements suivants :

- Règlement numéro 461 constituant un comité consultatif en environnement dans la Ville d'Otterburn Park
- Règlement numéro 476 constituant un conseil local du patrimoine de la Ville d'Otterburn Park
- Règlement numéro 438 régissant la démolition des immeubles

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par certains membres du conseil municipal à siéger sur les comités suivants;

- **Comité consultatif en environnement** : Nomination de mesdames les conseillères Marie-Christine Moore à titre de présidente et Clarisse Viens à titre de substitut;
- **Conseil local du patrimoine** : Nomination de madame la conseillère Clarisse Viens à titre de vice-présidente en remplacement de madame la conseillère Natacha Thibault;
- **Comité de pilotage de la politique familiale de la Ville d'Otterburn Park** : Nomination de mesdames les conseillères Natacha Thibault à titre de présidente et Clarisse Viens à titre substitut;
- **Comité d'études des demandes d'autorisation de démolition** : Nomination de madame la conseillère Clarisse Viens à titre de membre du comité en remplacement de monsieur le conseiller Jacques Portelance.

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par certains membres du conseil municipal à siéger sur les régies et/ou sociétés suivantes;

- **Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent** : Nomination de madame la conseillère Marie-Christine Moore à titre de substitut en remplacement de monsieur le conseiller Jacques Portelance;
- **Société culturelle de Pointe-Valaine inc.** : Nomination de madame la conseillère Clarisse Viens en remplacement de madame la mairesse Mélanie Villeneuve.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

**QUE** le conseil municipal nomme les conseillers.ères sur les différents comités et/ou régies et sociétés conformément à ce qui précède;

**QUE** les résolutions soient transmises aux régies et/ou sociétés indiquées ci-dessus.

**RÉSOLUTION  
2023-11-260**

**APPUI ANNUEL AU CENTRE DES FEMMES L'ESSENTIELLE – CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DE 12 JOURS D' ACTIONS POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES ET ENGAGEMENT DU PORT DU RUBAN BLANC EN SIGNE DE SOLIDARITÉ ENVERS CETTE CAUSE**

**CONSIDÉRANT** qu'en 1991, le parlement du Canada a établi la date du 6 décembre afin de souligner le terrible drame survenu à l'école Polytechnique de Montréal en 1989 où quatorze jeunes femmes ont été victimes de la haine envers les femmes;

**CONSIDÉRANT** qu'en plus de commémorer cet événement tragique, le 6 décembre offre l'occasion de réfléchir au phénomène de la violence dans notre société. Que l'on parle de la difficulté des hommes, femmes et enfants, nous devons comme individu et comme collectivité concevoir que la violence est une réalité quotidienne de notre société afin d'envisager des mesures concrètes et d'éliminer toute forme de violence;

**CONSIDÉRANT** que la précarité et la pauvreté sont des formes de violences extrêmes qui sont trop peu souvent reconnues et dénoncées, en 2023, alors que le coût de la vie atteint des sommets et que les salaires peinent à suivre l'inflation, il est plus que temps de se questionner sur ce que nous acceptons en tant que société;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite appuyer annuellement la campagne de sensibilisation de 12 jours d'actions, du 25 novembre au 6 décembre 2023, pour l'élimination de la violence envers les femmes et conséquemment, en signe de solidarité envers cette cause, de poser les gestes suivants :

- Hisser un drapeau blanc ou le drapeau des municipalités alliées à l'extérieur de l'hôtel de ville à compter du 25 novembre, et ce jusqu'au 6 décembre;
- Porter le macaron du ruban blanc au sein de l'hôtel de ville, autant les élu.es municipaux que les employé.es et les rendre disponibles aux citoyennes et citoyens;
- Diffuser l'information de la campagne et des ressources dans nos réseaux.

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice adjointe du Services aux citoyens, relations publiques et communications adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 novembre 2023;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

**QUE** la Ville appuie annuellement la campagne de sensibilisation de 12 jours d'actions, du 25 novembre au 6 décembre 2023, pour l'élimination de la violence envers les femmes

et conséquemment, en signe de solidarité envers cette cause, de poser les gestes suivants :

- Hisser un drapeau blanc ou le drapeau des municipalités alliées à l'extérieur de l'hôtel de ville à compter du 25 novembre, et ce jusqu'au 6 décembre;
- Porter le macaron du ruban blanc au sein de l'hôtel de ville, autant les élu.es municipaux que les employé.es et les rendre disponibles aux citoyennes et citoyens;
- Diffuser l'information de la campagne et des ressources dans nos réseaux.

**QU'**une copie de la présente résolution soit acheminée au Centre des Femmes l'Essentielle.

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023**

Est déposé le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2023

### **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE PÉRIODIQUE - COMPLET POUR LA PÉRIODE DU 18 OCTOBRE AU 21 NOVEMBRE 2023**

Le Service des finances dépose le rapport budgétaire périodique complet en date du 20 novembre 2023, tel qu'il l'a dressé.

### **DÉPÔT DU BUDGET 2024 DE LA SOCIÉTÉ : LES DIFFUSIONS POINTE-VALAINE**

Est déposé le budget de la société, Les Diffusions Pointe-Valaine, pour l'année 2024.

## **RÉSOLUTION 2023-11-261**

### **RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU - APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2024\_RÉVISÉ**

**CONSIDÉRANT** que la Ville est membre de Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu;

**CONSIDÉRANT** qu'à la séance extraordinaire du 28 septembre 2023, le conseil de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2024;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de la Ville a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**D'ADOPTER** les prévisions budgétaires de l'année 2024 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, prévoyant une quote-part globale de 3 971 100,00 \$ et un budget de 4 129 800,00 \$;

**QUE** la participation financière de la Ville, pour l'exercice 2024, soit de 768 538,42 \$.

**RÉSOLUTION  
2023-11-262**

**NOMINATION D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL ET DU TECHNICIEN AUX TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT POUR DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTIONS RELATIFS AUX RÈGLEMENTS SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT INCLUANT SES AMENDEMENTS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park a, à son emploi, des employés désignés ou autorisés pour l'application des différents règlements municipaux et confie à ces derniers le soin d'émettre des constats d'infraction dans le cas d'un manquement à la réglementation;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal souhaite confirmer les autorisations qu'il accorde à ses différents employés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur Sébastien Rhéaume, inspecteur municipal et monsieur Raphaël Mongrain-Therrien, technicien aux travaux publics et environnement à délivrer, au nom de la Ville, tout constat d'infraction pour toutes les dispositions prévues au Règlement numéro 460 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement.

**RÉSOLUTION  
2023-11-263**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AJOUT D'UN ÉTAGE AU BÂTIMENT PRINCIPAL - 103, RUE RUTH**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du 28 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à l'ajout d'un étage au bâtiment principal sur le terrain du 103, rue Ruth;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise le lot 3 951 921 afin de permettre la construction d'un deuxième étage sur une habitation unifamiliale isolée d'un (1) étage;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement extérieur du bâtiment principal sera remplacé entièrement par du revêtement de bois de pruche plané qui sera posé à l'horizontale sur toutes les façades de l'habitation unifamiliale isolé;

**CONSIDÉRANT** que le bois de pruche sera laissé à son état naturel;

**CONSIDÉRANT** que les fenêtres ainsi que les chambranles seront de couleur taupe (gris);

**CONSIDÉRANT** que la toiture sera composée de bardeaux d'asphalte BP Mystique Everest 42 de couleur gris lunaire fibre de verre;

**CONSIDÉRANT** les plans de construction réalisés en date du 12 juin 2023 par Chloé Brault, technologue en architecture;

**CONSIDÉRANT** le plan projet d'implantation, réalisé le 27 septembre 2023 par Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, sous le numéro 6748 de ses minutes;

**CONSIDÉRANT** que le projet de l'ajout d'un étage au bâtiment principal ne respecte pas les objectifs et critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro CCU-2023-073 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2023;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

**QUE** le conseil municipal refuse la demande de PIIA pour l'ajout d'un 2e étage au 103, rue Ruth pour les raisons suivantes:

- Le style et le gabarit proposés pour le bâtiment ne s'apparentent pas avec ceux des bâtiments comparables avoisinants et l'architecture est de qualité comparable ou supérieure;
- L'architecture ne favorise pas une distribution des volumes, des formes et des couleurs qui brisent la linéarité des bâtiments.

***La mairesse, Mélanie Villeneuve, utilise son droit de veto pour la résolution 2023-11-264***

**RÉSOLUTION  
2023-11-264**

**CESSION DE RUES, PARCS, SENTIERS ET BASSINS DE RÉTENTION - LE PATRIOTE 2020 INC. - PROJET DE DÉVELOPPEMENT LE PATRIOTE - PHASE 1 - APPROBATION ET SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que Le Patriote 2020 inc. (le «Cédant») est propriétaire de terrains connus et désignés comme étant les lots 6 410 102 , 6 410 106 , 6 397 775 , 6 397 782, 6 397 759, 6 397 792, 6 397 790, 6 397 770, 6 397 810, 6 397 812, 6 397 807, 6 397 809, 6 397 808 et 6 397 811 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville;

**CONSIDÉRANT** que ces terrains qui ont une vocation de rue, parc, sentier, ruisseau ou bassin de rétention et doivent être cédés à la Ville en vertu d'une entente relative à des travaux municipaux signée entre la Ville et LE PATRIOTE 2020 INC, le 25 mars 2021, dans le cadre du projet Le Patriote - Phase 1 ;

**CONSIDÉRANT** que ces terrains ont été aménagés et sont utilisés à des fins publiques depuis un moment déjà;

**CONSIDÉRANT** que le rôle d'évaluation foncière ne peut être modifié qu'à la suite de l'inscription d'un acte de transfert au registre foncier;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt du Cédant et de la Ville de régulariser l'occupation, à des fins publiques, des terrains par la Ville;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire des Patriotes et la Ville acceptent de ne pas percevoir les arrérages de taxes scolaires et municipales affectant les terrains concernés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyne :

**QUE** le conseil approuve le projet d'acte de cession en vertu duquel Le Patriote 2020 Inc. cède pour le montant 1.00\$ à la Ville, à des fins publiques (rues, parcs, sentiers, ruisseau et bassins de rétention), les lots 6 410 102 , 6 410 106 , 6 397 775 , 6 397 782, 6 397 759, 6 397 792, 6 397 790, 6 397 770, 6 397 810, 6 397 812, 6 397 807, 6 397 809, 6 397 808 et 6 397 811 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

**D'AUTORISER** la mairesse et la directrice générale à signer l'acte de cession, pour et au nom de la Ville de Otterburn Park, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Aux conditions suivantes:

- Qu'une preuve que l'entretien des Jellyfish a été réalisé;
- Que les ponceaux piétonnier devront être fait et payé par le promoteur en phase 2 malgré la reprise du ruisseau en vertu de la présente résolution;
- Que les parcs devront être nivelé tel que convenu dans la rencontre du 24 octobre 2023;
- Que les bases des lampadaires soient réparées ou vérifiées et attestées par un ingénieur;
- Qu'une couche de finition devra être effectuée sur le lot 6 410 106 tant au niveau de la rue que de la piste multifonctionnelle.

**RÉSOLUTION  
2023-11-265**

**MANDAT DE NÉGOCIATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC - AJOUT D'UNE RUE AU RÉSEAU ROUTIER DU CHEMIN DES PATRIOTES POUR LA NOUVELLE ÉCOLE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du chargé de projet du Service des travaux publics formulée aux membres du conseil;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la Ville mandate le chargé de projet du Service des travaux publics ou la directrice générale à négocier avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour l'aménagement d'un nouvel accès pour la future école sur la route 133.

**RÉSOLUTION  
2023-11-266**

**CONTRAT DE GÉRANCE D'UN LIEN FIBRES OPTIQUES – OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du chargé de projets au Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 6 novembre 2023;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

**QUE** la Ville octroie le contrat de Contrat de gérance d'un lien fibres optiques, à l'entreprise Infrastructel, pour un montant de 18 697.23, taxes applicables incluses et conformément aux termes et conditions fixés par la Ville;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le surplus d'excédent budgétaire.

**RÉSOLUTION  
2023-11-267**

**RÉNOVATION DE LA PATINOIRE – OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du chargé de projets au Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 novembre 2023;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la Ville octroie le contrat de Mise en place d'un système de sécurité, à l'entreprise CT sécurité, pour un montant de 29 051.56 \$, taxes applicables incluses et conformément aux termes et conditions fixés par la Ville;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Excédent de fonctionnement.

**RÉSOLUTION  
2023-11-268**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – OPÉRATION NEZ ROUGE VALLÉE-DU-RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière reçue à la Ville par l'organisme Opération Nez Rouge Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que la mission de cet organisme à but non lucratif consiste notamment à la mise en oeuvre d'un service d'accompagnement dans la Ville et à la fin des la campagne. Les dons amassés sur son territoire permettent de réaliser des projets en lien avec le sport amateur et la jeunesse;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 13 novembre 2023;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** la Ville verse un montant de 300 \$ à l'organisme Opération Nez Rouge Vallée-du-Richelieu à titre d'aide financière;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 - LOISIRS - AIDE FINANCIÈRE.

**RÉSOLUTION  
2023-11-269**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE – JARDIN COMMUNAUTAIRE D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la demande de reconnaissance à titre d'organisme déposée par Jardin communautaire d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que cet organisme sans but lucratif a pour mission, notamment,

1. Cultiver des légumes biologiques : Offrir aux citoyens la possibilité de cultiver leurs propres légumes dans des parcelles de jardin au sein du jardin communautaire, encourageant ainsi la culture biologique;
2. Promouvoir l'autosuffisance alimentaire : Encourager les résidents à devenir plus autonomes sur le plan alimentaire en cultivant leurs propres légumes;
3. Lieu de rencontres et d'échanges : Fournir un espace où les résidents peuvent se rencontrer, interagir et partager des compétences, favorisant ainsi la création de liens sociaux;
4. Activités de loisirs et partage : Organiser diverses activités telles que des conférences sur la culture biologique, des événements de semis et de récolte, ouvertes à tous les membres du jardin communautaire et à la population en général.

**CONSIDÉRANT** la recommandation du technicien en loisirs formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 novembre 2023;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** la Ville accorde à Jardin communautaire d'Otterburn Park, le statut d'organisme reconnu, catégorie A, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION  
2023-11-270**

**LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville est une Municipalité amie des enfants;

**CONSIDÉRANT** que l'objectif général est de faire de la petite enfance une priorité du Québec en offrant à chaque enfant les moyens de se développer à son plein potentiel, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;

**CONSIDÉRANT** des objectifs précis:

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;

- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société autour de l'importance d'agir tôt;
- Mettre en valeur les bons coups des acteurs et actrices de tous les secteurs de la société en matière de petite enfance et de périnatalité;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en oeuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

**QUE** la Ville se joigne au mouvement de solidarité envers les tout-petits au Québec;

**QUE** la Ville confirme son engagement envers les tout-petits et leur famille, selon les événements proposés ci-dessus.

**RÉSOLUTION  
2023-11-271**

**DEMANDE DE LETTRE D'APPUI POUR LE DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION DE LA BIOSPHERE DU MONT SAINT-HILAIRE - CONNEXION NATURE**

**CONSIDÉRANT** que Connexion Nature souhaite créer des capsules vidéos pour les citoyens et les élus afin d'améliorer leur compréhension de l'environnement, des changements climatiques et de la conservation;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de subvention est présentement déposé afin que, d'ici 5 ans nous puissions voir la réalisation de ceci:

- Aménager 5 classes en nature sur le territoire de la Région de biosphère du mont Saint-Hilaire;
- Développer un programme de formation pour les élus et les citoyens (capsules vidéo) pour améliorer la compréhension de l'environnement, des changements climatiques et de la biodiversité;
- Élaborer du matériel pédagogique (classe de la biosphère) pour les élèves du primaires et du secondaire;
- Accompagner les enseignants pour intégrer l'éducation relative à l'environnement dans leur pratique.

**CONSIDÉRANT** qu'afin d'aider à l'obtention de cette demande sur 5 ans, Connexion Nature a besoin de contreparties de la part de la communauté;

**CONSIDÉRANT** qu'une lettre d'appui est demandée à la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** qu'une contribution de 10 000\$ pour 5 ans serait demandé (incluant notre contribution en ressources humaines et matériel pour la durée du projet, correspondant à environ 20h de travail par année;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**PAR CONSÉQUENT,**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

**QUE** le conseil municipal autorise L'envoi d'une lettre d'appui à Connexion Nature;

**QUE** le conseil municipal autorise un versement de 10 000\$, pour 5 ans, à Connexion Nature dans le cadre de ce projet.

**RÉSOLUTION  
2023-11-272**

**RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT AU PORTAIL RÉZILIO**

**CONSIDÉRANT** l'offre de renouvellement de l'abonnement au portail « Rézilio » de la firme Rézilio technologie;

**CONSIDÉRANT** que ce portail simplifie la tâche de la préparation ainsi que la gestion et la continuité des activités à partir d'une seule interface en matière de sécurité civile;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

**QUE** la Ville procède au renouvellement de l'abonnement au portail « Rézilio » de la firme Rézilio technologie, pour une durée de 12 mois, pour la période couvrant le 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2024 et représentant un tarif de 2 594.80 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions énumérées à l'offre de service;

**QUE** le produit de ce renouvellement soit comptabilisé au poste budgétaire 02-23000-620- mesure urgence - frais généraux;

**QUE** la directrice générale soit et est autorisée à faire toute chose et à signer tout document pour donner effet à ce qui précède.

**RÉSOLUTION  
2023-11-273**

**AUTORISATION - CRÉATION D'UN POSTE TEMPORAIRE DE DEUX ANS -  
CONTREMAITRE**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réviser la structure des travaux publics ainsi que l'organisation du travail;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite créer un poste de contremaître afin de gérer les opérations terrain;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long:

**QUE** le conseil municipal autorise la création d'un poste temporaire de contremaître, pour une durée minimale de deux ans, avec possibilité de renouvellement du contrat;

**QUE** le conseil municipal autorise l'ouverture de ce poste.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Monsieur Yannick Parent** 529-531 chemin des Patriotes

**Madame Bergeron** 529-531 chemin des Patriotes

**Monsieur Frédéric Fortier** Rencontre concernant les services aux jeunes  
Mise en demeure Maison des jeunes - Frais juridique  
Composte - Secteur Le Patriote  
Aménagement - Parc - Secteur Le Patriote

**RÉSOLUTION  
2023-11-274**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 21 h 28.

---

Mélanie Villeneuve  
Mairesse

---

Christine Ménard, urb.,  
Assistante-greffière